

# Vade Mecum

## Maison de village à Gottechain



Rue des Déportés, 22 1390 Grez-Doiceau

# Règlement d'ordre intérieur

## Je souhaite utiliser la Maison de village à Gottechain

Pour pouvoir bénéficier de la Maison de village à Gottechain, il faut introduire une demande d'occupation auprès du gestionnaire communal tel que décrit dans le règlement général de location de salles disponible sur le site internet communal ([www.grez-doiceau.be](http://www.grez-doiceau.be) - barre de recherche - salles communales)

**Le non-respect du règlement ou tout manquement répétitif constaté par le gestionnaire communal entraînera une suspension d'occupation de 3 ans pour toute salle communale.**

## Comment disposer d'une clé ?

Lors d'activités diverses, après avoir obtenu l'accord de l'administration communale pour l'occupation de la salle, vous devez prendre contact avec la gestionnaire bénévole de la salle, Madame Knaepen Marceline au 0479/360070 au minimum 3 jours avant l'occupation.

**La remise et le retour des clés doit impérativement se faire après un état des lieux d'entrée et de sortie en bonne et due forme en présence de la gestionnaire bénévole.**

**De l'extérieur les portes s'ouvrent uniquement à l'aide des clés !**

## 1. Entrée et préaux (prises foodtruck + ascenseur PMR extérieur)



## 2. Salle 72m² +- 9x8m

### Mobilier

- 15 tables rectangulaires
- 80 chaises
- 6 mange debout

**Le mobilier doit être rangé à la cave après chaque utilisation !**

**Il est interdit d'utiliser du papier collant sur les vitres, ainsi que de visser ou de punaiser dans les murs du bâtiment !!!**



### **3. Cuisine** 15,47m<sup>2</sup>

*Equipements (pas de vaisselle disponible)*

- 1 taque électrique + hotte + four
- 1 frigo colonne + 1 congélateur colonne
- 1 lave-vaisselle
- 1 évier double



#### **4. BAR** 6,62m²

##### **Équipement**

- 1 évier
- 2 poubelles (sacs à prévoir et à emporter)
- Armoires



#### **4. Toilettes** + toilettes PMR accès intérieur et extérieur



### **5. Nettoyage et poubelles (matériel de nettoyage à prévoir par l'occupant)**

**A défaut d'un nettoyage et d'une remise en ordre correcte et complète le montant de 308€ sera réclamé !**

Le nettoyage complet et le rangement **doivent être effectués** par le preneur à la fin de chaque occupation. Les détritus généralement quelconques (nourriture, cartons...) devront aussi être évacués par le preneur.

**Les sacs poubelles utilisés devront être emportés par le preneur à la fin de l'occupation !**

**La plaine de jeu est un espace public ne faisant pas partie de la location de la salle.**